

INFORMATIONS TARIFAIRES **Activ'mobil** particulier 2024

<i>Prestation de téléassistance¹</i>	Prix HT €	Prix TTC € <i>(TVA 20 %)</i>
1 Frais d'installation (Payable en une fois avec la 1 ^{ère} mensualité)	20,83 €	25,00 €
2 Abonnement mensuel Activ'mobil comprenant : - La mise à disposition et la maintenance du dispositif Abby ou Luna mobile - L'écoute et le traitement des appels par la Centrale d'écoute 24H/24 et 7J/7. - La mise à jour des informations liées à votre contrat, pour toute demande de modification (Coordonnées Réseaux de solidarité, RIB, etc.) - Un déclencheur / Une carte SIM * • Avec application mobile :	13,25 €	15,90 €
• Avec dispositif de téléassistance mobile :	22,42 €	26,90 €
• Avec une offre « Pack » : Activ'zen + Activ'mobil	33,33 €	40,00 €
3 Options (en sus de l'abonnement)		
Option détection de chute (uniquement disponible avec le dispositif Abby)	2,50 €	3,00 €
Option Convivialité (Accès à un service d'écoute et de dialogue, mise en relation sur demande avec une cellule de soutien psychologique).	Offerte	Offerte
4 Produits additionnels	Prix disponibles sur demande	
Forfait dépannage hors causes matériel présence verte	20,83 €	25,00 €
Déclencheur perdu ou détérioré	Tarif selon modèle	Tarif selon modèle

Que vous soyez imposable ou non, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%²

* **Charge des communications téléphoniques :** Les coûts des communications, comprenant notamment les appels liés au contrôle automatique du Transmetteur, aux divers contrôles techniques, ainsi que les communications résultant du déclenchement d'une Alarme, sont à la charge du souscripteur. Lorsque le Service repose sur la technologie GSM/DATA et que la carte SIM est fournie par Présence Verte, le coût de ces communications est compris dans le prix du Service facturé par Présence Verte au Souscripteur.

A votre service en toute liberté

- **Vous souhaitez vous abonner à la téléassistance Présence Verte, nous vous proposons de mettre en place le service dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la signature de votre contrat.**
- **Modes de paiement acceptés : prélèvement**
- **Périodicité de la facturation : mensuellement, à terme échu le 14 du mois**

Aucune somme ne peut être réclamée directement par un conseiller Présence Verte. Toute somme due fait l'objet d'une facturation par l'association Présence Verte.

¹ Le service est délivré en mode « Prestataire » (Arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de service à la personne)

² Crédit d'impôt égal à 50% du prix du service de téléassistance délivré par un organisme de services à la personne, conformément à l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Sous réserve d'éligibilité.